



Assemblée Conseil

Distr. générale
30 mai 2012
Français
Original : anglais

Dix-huitième session
Kingston, Jamaïque
16-27 juillet 2012

Projet de budget de l’Autorité internationale des fonds marins pour l’exercice 2013-2014

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport le projet de budget de l’Autorité internationale des fonds marins pour l’exercice 2013-2014. Compte tenu de la charge de travail accrue de l’Autorité (augmentation du nombre de rapports annuels à examiner, accroissement du nombre de demandes d’approbation de plans de travail relatifs à l’exploration aux fins de l’obtention d’un contrat et formulation de la réglementation régissant l’exploitation des nodules polymétalliques dans la Zone), le Secrétaire général estime que l’Autorité aura besoin pour 2013 et 2014 de 8 352 000 dollars et 8 150 100 dollars, respectivement. Le montant demandé pour 2013 comprend 6 561 700 dollars au titre des dépenses d’administration de l’Autorité et 1 790 300 dollars au titre des services de conférence. Le montant demandé pour 2014 comprend 6 334 500 dollars au titre des dépenses d’administration de l’Autorité et 1 815 600 dollars au titre des services de conférence. Un tableau récapitulatif des dépenses d’administration prévues pour l’exercice 2013-2014, d’un montant total de 16 502 100 dollars, figure en annexe.

2. Le projet de budget pour 2013 est en augmentation de 27,4 %, en valeur nominale, par rapport au budget approuvé pour 2012, alors que celui prévu pour 2014 est en diminution, en valeur nominale, de 2,4 % par rapport au précédent. Cela dit, comme le Gouvernement jamaïcain prévoit que l’inflation en 2013-2014 sera comprise entre 10 % et 15 % et que plus de 10 % du budget est soumis à l’inflation locale, l’augmentation des dépenses par rapport à l’exercice biennal précédent sera de l’ordre de 25 % en valeur réelle.

3. Il convient de noter que cette augmentation est surtout due à l’accroissement de la charge de travail de l’Autorité au titre des demandes d’approbation des plans de travail relatifs à l’exploration, de la supervision continue des contrats d’exploration et de l’élaboration du projet de règlement relatif à l’exploitation



minière des nodules polymétalliques, autant de tâches auxquelles correspondent 15 objets de dépenses, décrits plus loin.

II. Résumé du projet de budget pour l'exercice 2013-2014

Titre 1

Chapitre 1

4. **Postes permanents.** Le barème des traitements à l'Organisation des Nations Unies a augmenté de plus de 1,5 % par an en moyenne depuis trois ans. Étant donné la charge de travail accrue de l'Autorité, nous proposons que les deux postes d'agent des services généraux gelés depuis 2006 soient rétablis et que deux postes supplémentaires d'administrateur de classe P-4, décrits ci-après, soient créés, en plus des 35 postes permanents demandés à l'exercice précédent, afin de diminuer les dépenses afférentes aux consultants engagés pour absorber le surcroît de travail.

a) *Juriste (P-4).* Les tâches du Bureau des affaires juridiques, qui n'ont cessé d'augmenter et d'évoluer ces 10 dernières années, consistent principalement à donner des conseils au Secrétaire général, au Secrétariat et aux autres organes de l'Autorité en matière de droit international public et de droit privé. L'Autorité souhaite créer un poste de juriste en droit minier de classe P-4 doté des compétences requises pour gérer les contrats régissant les activités dans la Zone qu'elle approuve, d'établir un registre minier, donner des avis sur l'exploitation des minéraux enfouis dans les fonds marins et de répondre aux exigences croissantes dans d'autres domaines de travail.

b) *Économiste en minéralogie (P-4).* Puisque le code minier régissant l'exploration des nodules polymétalliques et des sulfures polymétalliques est désormais en place, l'Autorité a approuvé plusieurs contrats d'exploration. Elle devrait également adopter au cours du prochain exercice biennal le projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone et ensuite approuver des contrats d'exploration des gisements de ces encroûtements. Elle doit en outre veiller au respect des contrats portant sur chacune des trois ressources minérales et notamment étudier les rapports annuels et examens quinquennaux que les contractants sont tenus de lui présenter. Compte tenu de ce que la Commission juridique et technique et le Conseil auront besoin de rapports spécialisés pour leur débat sur le règlement régissant l'exploitation des nodules polymétalliques dans la Zone et pour contribuer à réduire les coûts afférents aux consultants, il faudra un deuxième poste de ce type pour suivre les tendances en matière de métaux et les prix des métaux associés aux nodules polymétalliques, aux sulfures polymétalliques et aux encroûtements cobaltifères de ferromanganèse et de leurs sous-produits, évaluer les ressources des gisements à partir des données issues de la prospection et de l'exploration, formuler les modèles de coûts associés à l'extraction et au traitement des nodules polymétalliques et faire la synthèse des statistiques qui intéressent les membres du Conseil.

5. **Services de consultants.** Vu la complexité juridique, scientifique et technique croissante du programme de travail de l'Autorité, et l'accroissement de la charge de travail du Secrétariat qui en découle, sans compter d'autres tâches particulières

nécessitant les services de consultants, le Secrétaire général propose, si la Commission des finances ne peut approuver la création des postes demandés, que l'on recoure à ce type de personnel en vue des ateliers internationaux, séminaires et réunions des groupes spéciaux d'experts et notamment de l'atelier international sur l'article 82 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de la réunion d'experts chargés d'examiner les résultats d'une étude de la portée à donner au cadre réglementaire concernant l'exploitation des nodules polymétalliques et du recensement des normes et pratiques commerciales existantes en matière de réglementation des activités d'extraction terrestres et marines, ainsi que le système de paiement proposé pour l'exploitation des nodules polymétalliques dans la Zone. D'autres consultants aideront l'Autorité à créer un registre des zones d'extraction et la conseilleront sur le droit international relatif au monopole et sur les législations nationales (coût estimé : 61 000 dollars).

6. **Groupes spéciaux d'experts.** L'Autorité organisera quatre ateliers pendant l'exercice biennal, trois axés sur la normalisation de la taxinomie de la faune associée aux nodules polymétalliques dans la Zone et le quatrième sur la normalisation de la morphologie des nodules polymétalliques. L'Autorité se propose également de prendre part aux groupes spéciaux d'experts pour assurer l'application des prescriptions de l'Assemblée et du Conseil concernant les questions liées à l'article 82 de la Convention, notamment le code minier, le dispositif de paiement pour l'exploitation des ressources minières et le programme de gestion de l'environnement.

7. **Dépôt central de données.** Compte tenu des nouvelles technologies, idées et fonctionnalités apparues depuis sa création il y a 10 ans, le dépôt central des données, comme tout produit logiciel doté d'une durée de vie limitée, doit tout naturellement faire l'objet d'une mise à jour et notamment d'une révision de son contenu, sa structure, son architecture et ses interfaces Web qui peuvent certainement être améliorées. Une remise à plat complète du dépôt s'impose donc pour parvenir à une solution intégrée qui réponde aux besoins du Secrétariat et lui permette de s'acquitter de sa tâche d'information des parties concernées. Le coût de ce remaniement est estimé à 60 000 dollars.

8. **Dépenses communes de personnel.** Les cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies représentent plus de 39 % des dépenses communes de personnel. Entre le 1^{er} septembre 2008 et le 1^{er} août 2011, les rémunérations considérées aux fins de la pension, sur la base desquelles les contributions à la Caisse sont calculées, ont augmenté de 2,73 %. Le coût du congé dans les foyers et de la subvention au titre de l'assurance maladie a beaucoup augmenté, de 32 % et de 29 % respectivement par rapport au précédent budget. Toutes ces dépenses dérivent des modèles de coût standard de l'ONU, que l'Autorité est tenue d'appliquer.

Chapitre 2

9. **Voyages.** Le projet de budget couvre les frais de voyages du Secrétaire général, mais aussi ceux du personnel appuyant l'exécution des tâches prescrites par l'Assemblée et le Conseil, notamment ceux liés à la participation aux réunions de l'Assemblée générale, des États Parties à la Convention, du groupe spécial d'experts, du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la

biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale et à d'autres réunions organisées par des organisations dont l'Autorité est membre ou auprès desquelles elle a le statut d'observateur.

Chapitre 3

10. **Communications.** Malgré l'augmentation constante du coût des communications au fil des ans, les dépenses effectives à ce titre sont restées au même niveau pendant plusieurs exercices. En 2007-2008, elles étaient de 190 689 dollars, soit un dépassement de 31 % par rapport au budget approuvé, en 2009-2010, de 190 102 dollars, soit 30 % de plus que prévu, et en 2011 de 95 522 dollars soit un dépassement de 29 % du budget approuvé.

11. **Services contractuels d'imprimerie.** Malgré l'augmentation constante du coût des services contractuels d'imprimerie au fil des ans, les dépenses à ce titre sont restées inchangées pendant plusieurs exercices. En 2011, elles se sont chiffrées à 77 792 dollars, soit 57 % de plus que le budget approuvé. Le montant inscrit au budget (188 100 dollars) fait apparaître une augmentation du coût annuel de l'impression de la Sélection de décisions et de documents des dix-huitième et dix-neuvième sessions (15 000 dollars chacune), du guide de l'Autorité (6 000 dollars), de deux études techniques (20 000 dollars chacune), des rapports sur les travaux des ateliers (20 000 dollars) et d'autres documents de moindre importance.

12. **Achat de mobilier et de matériel.** Conformément à la pratique internationale, l'Autorité a fixé à quatre ans la durée de vie de ses actifs, dont certains doivent donc être remplacés, notamment le mobilier du bureau du Secrétaire général (le précédent datant de 2002), pour environ 20 000 dollars, et le véhicule de fonction du Secrétaire général (l'achat du précédent remontant à 2008), pour environ 50 000 dollars, ce qui explique l'augmentation de 73 607 dollars (soit 129,8 %). Le montant tiré de la revente du véhicule de fonction actuel sera imputé à la rubrique recettes accessoires.

13. **Services divers.** Les frais bancaires n'ont cessé d'augmenter au fil des ans, passant de 5 609 dollars en 2007-2008 à 18 795 dollars en 2009-2010. Les dépenses effectives à ce titre pour 2011 se sont chiffrées à 15 010 dollars, soit 50 % de plus que le budget approuvé. L'augmentation de 30 % du montant demandé au titre des services divers est imputable à la hausse attendue des frais bancaires.

14. **Informatique.** L'augmentation de 110 900 dollars (soit 137,1 %) du montant prévu pour 2013-2014 par rapport à 2011-2012 provient du surcroît occasionné par les activités ci-après :

- a) Système intégré de gestion bibliothèque économique (40 000 dollars);
- b) Refonte du site Web (40 000 dollars);
- c) Dépenses informatiques diverses (30 900 dollars): mises à jour logicielles, formation spécialisée pour les nouveaux logiciels, soutien technique d'appoint ou réglage des pannes de système et remplacement urgent de matériel.

15. **Commission de la fonction publique internationale.** Comme l'a demandé le Conseil dans sa décision du 20 juillet 2011, la Commission des finances devrait, à sa prochaine réunion, examiner la question de savoir si l'Autorité internationale des fonds marins doit adhérer au statut de la Commission de la fonction publique internationale, et faire des recommandations à ce sujet. L'ensemble des implications

financières, soit les contributions obligatoires à la Commission de la fonction publique internationale, aux organes concernés et aux initiatives portant sur tout le système des Nations Unies, ainsi que les coûts occasionnés par la participation aux ateliers et réunions portant sur ces questions est décrit en détail dans le document ISBA/18/FC/2. La contribution financière à la Commission de la fonction publique internationale et à ces différents organes se chiffrera à 231 000 dollars.

16. Application des Normes comptables internationales pour le secteur public. Dans un rapport distinct, la Commission a été informée en détail des avantages et des inconvénients, notamment financiers, que présentait l'adoption par l'Autorité des Normes comptables internationales pour le secteur public (ISBA/18/FC/3). Les dépenses de démarrage afférentes à l'adoption et à la mise en œuvre des normes IPSAS y sont évaluées à 120 000 dollars pour l'exercice 2013-2014, et les dépenses courantes et renouvelables afférentes aux normes IPSAS à 7 500 dollars par an, soit le montant de la cotisation versée par l'Autorité en tant que membre du projet IPSAS mis en place par le Groupe de travail des Normes comptables dans l'ensemble du système des Nations Unies. Si la Commission décide de recommander l'adoption des normes, il faudra inscrire au budget un montant de 120 000 dollars pour les frais initiaux.

Chapitre 4

17. Gestion des bâtiments. L'augmentation de 117 575 dollars (15,7 %) de cette rubrique correspond au coût de remise en état du deuxième étage des bâtiments du secrétariat, qui doit être repeint et dont la moquette doit être remplacée. Le dernier remplacement de la moquette, en 1999, avait coûté 110 000 dollars.

Titre 2

18. Services de conférence. Les 1 515 817 dollars (72,5 %) de fonds supplémentaires demandés reflètent principalement l'augmentation prévue du coût des services de conférence décrits ci-après. :

a) *Services de documentation* (821 600 dollars). L'étude des offres faites par quatre fournisseurs en 2011 a entraîné une augmentation de la charge de travail et des dépenses de 727 384 dollars, soit un dépassement de 194 % par rapport au budget de 2011. Compte tenu de ces chiffres, il est très probable que d'autres candidatures seront reçues au cours du prochain exercice;

b) *Services des séances* (565 800 dollars). Le Conseil a exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés dans le cadre de l'exécution du budget et ceux qu'il continue de faire pour réaliser des économies, pour autant que celles-ci ne se fassent pas aux dépens de la qualité des services. Il a demandé à l'ONU de fournir des services d'interprétation complets pour la session annuelle et les réunions de la Commission juridique et technique (deux par ans).

19. Le projet de budget a été établi sur la base du coût intégral de 39 postes permanents (21 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 18 dans la catégorie des services généraux). Compte tenu de la multiplication des activités dans la Zone, la création de deux postes P-4 est demandée pour éviter une augmentation des dépenses au titre des consultants. Il est

également demandé de rétablir pour l'exercice 2013-2014 les deux postes d'agent des services généraux qui ont été gelés à l'exercice 2005-2006.

20. Le projet de budget table sur une seule session de l'Assemblée et du Conseil en 2013 comme en 2014 et deux sessions d'une semaine de la Commission juridique et technique en 2013 et en 2014. Compte tenu des dépenses effectives de 2011 et des dépenses projetées pour 2012, les montants demandés pour financer les services de conférence au cours du prochain exercice biennal s'élèvent à 3 605 900 dollars, soit une augmentation de 1 515 900 dollars (72,5 %) pour l'ensemble de l'exercice. Les réunions ordinaires de l'Autorité coûteront 2 005 900 dollars, l'examen des rapports annuels des contractants, 500 000 dollars, et l'étude des nouvelles demandes, 1 100 000 dollars.

III. Programme de travail et activités prévus durant l'exercice budgétaire 2013-2014

21. On trouvera une présentation détaillée du programme de travail et des activités prévues pendant l'exercice 2013-2014 dans le rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention (ISBA/18/A/2).

22. Outre l'accroissement de son volume de travail susceptible de découler de la décision du Conseil qui figure dans le document ISBA/17/C/20 et concerne les règles, règlements et procédures relatifs à l'exploitation des nodules dans la Zone et de la multiplication des demandes d'approbation de plan de travail et des tâches correspondantes liées aux contrats, rapports annuels connexes et bilans quinquennaux, le secrétariat devra veiller à la mise en œuvre du projet de programme de travail qui s'articule autour des neuf grands axes de travail thématiques ci-après, qui recoupent les dispositions du paragraphe 5 de la section 1 de l'annexe à l'Accord de 1994 :

- a) Supervision continue des contrats d'exploration et attribution de nouveaux contrats, selon que de besoin;
- b) Développement progressif du régime de réglementation des activités menées dans la Zone;
- c) Suivi des tendances et des faits nouveaux concernant les activités d'exploitation des grands fonds marins, en particulier la situation sur les marchés mondiaux des métaux, l'évolution actuelle et future des prix des métaux, et avancées en termes de rentabilité et de respect de l'environnement découlant des progrès technologiques;
- d) Collecte et évaluation des données provenant des activités de prospection et d'exploration et analyse des résultats;
- e) Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine touchant aux activités menées dans la Zone; recueil et diffusion des résultats des travaux de recherche et des analyses, en particulier ceux relatifs à l'impact environnemental des activités dans la Zone;
- f) Développement de bases de données spécialisées sur les travaux de l'Autorité;

g) Services d'information publique, notamment sur les travaux de l'Autorité, amélioration du site Web de l'Autorité, vulgarisation et relations extérieures, en particulier avec le pays hôte et les organisations internationales.

A. Supervision continue des contrats d'exploration et attribution de nouveaux contrats, selon que de besoin

1. Supervision continue des contrats d'exploration

23. À chaque session, depuis 2003, le secrétariat examine les rapports annuels que les contractants sont tenus de présenter à l'Autorité en application du contrat qui les lie à elle, et notamment les progrès accomplis au regard du calendrier prévu par le contrat, la présentation de données relatives à l'environnement, à la géologie, à l'exploitation et au traitement des ressources minières, le respect des recommandations de la Commission juridique et technique concernant les modalités de présentation des dépenses et tout autre sujet sur lequel la Commission a demandé des renseignements. Les conclusions des examens de rapports annuels sont communiquées à cette dernière pour faciliter ses travaux à chaque session. Pendant la session, le cas échéant, le secrétariat élabore le texte provisoire puis final des recommandations qu'elle adresse au Conseil. Il examine en outre les bilans quinquennaux présentés par les contractants et transmet ses observations au Secrétaire général pour que celui-ci les leur communique.

2. Rapports annuels des contractants

24. À la dix-septième session, le secrétariat a examiné les rapports annuels de huit contractants concernant les nodules polymétalliques. À la dix-huitième session, il devrait au total en examiner neuf. Sur les trois nouveaux contractants (nodules et sulfures), les deux qui ont signé leur contrat à la fin de 2011 ne présenteront pas de rapport annuel avant 2013. Il en va de même pour le troisième (sulfures), qui devrait signer son contrat plus tard dans l'année. Cinq demandes d'approbation de plan de travail, dont deux concernent l'exploration des sulfures et trois celle des nodules, ont été présentées pour approbation à la dix-huitième session. Si toutes sont approuvées et que les contrats sont signés, le secrétariat devra examiner 17 rapports annuels à chacune des sessions de l'exercice biennal.

25. En 2011, l'examen des huit rapports annuels a occupé cinq administrateurs et un agent des services généraux à plein temps pendant une période de huit semaines (avant et pendant la session). D'ici à la dix-neuvième session, si les cinq demandes présentées à la dix-huitième session sont approuvées, le volume de travail aura plus que doublé (compte tenu des trois contrats conclus à la dix-septième session) et nécessitera les cinq administrateurs pendant huit semaines supplémentaires et un agent des services généraux pendant cinq semaines supplémentaires. La quantité totale de travail supplémentaire s'élèvera à plus de 10 mois-homme en ce qui concerne les administrateurs et un mois-homme pour les services généraux. La question du coût des services de conférence qu'exige l'examen d'un rapport annuel (documentation et coût des réunions de la Commission juridique et technique) n'est pas abordée dans le présent rapport.

3. Bilans quinquennaux

26. Il n'y a pas eu de bilan quinquennal au cours de l'exercice biennal.

B. Attribution de nouveaux contrats

Demandes d'approbation de plans de travail relatifs à l'exploration

27. Le travail du secrétariat à ce titre consiste à procéder à l'examen préliminaire de toute demande et, plus particulièrement, à vérifier les coordonnées afin de s'assurer que les secteurs proposés sont correctement délimités et ne chevauchent pas ceux relevant d'autres contrats, que les normes de protection de l'environnement sont respectées, que les données et informations géologiques requises ont été présentées, que les autres dispositions particulières du contrat sont respectées, que les notifications requises ont été faites, qu'il a été accusé réception de la demande et que les droits à acquitter l'ont bien été, que les documents présentés dans une des langues officielles de l'Autorité ont été traduits dans les autres et que les dossiers à l'intention de la Commission juridique et technique sont prêts. Le secrétariat est également mis à contribution pendant l'examen de la demande qui prend généralement jusqu'à un jour et demi à la Commission, et à l'issue duquel il élabore pour elle un projet de recommandation, puis la recommandation finale qui est soumise au Conseil pour lequel il rédige d'abord un projet de décision, puis la version finale de sa décision.

28. À la dix-septième session, le secrétariat a examiné quatre demandes d'approbation de plan de travail, deux relatives à l'exploration des nodules polymétalliques et deux à l'exploration des sulfures polymétalliques. Chacune d'entre elles a exigé deux jours de travail de cinq administrateurs pour son examen, deux jours pour la rédaction du projet de recommandation de la Commission juridique et technique et un jour pour l'établissement du texte définitif après examen du projet par la Commission. Lorsque le Conseil a fini d'examiner chaque recommandation, il a fallu deux jours supplémentaires pour rédiger son projet de décision et un jour pour mettre au point le texte définitif de la décision. La procédure exige également 10 jours de travail d'agent des services généraux. L'établissement des contrats des candidats retenus, y compris le volet formation, a exigé entre cinq et huit jours de travail de deux administrateurs, soit au total, 56 jours de travail d'administrateur pour les deux contrats, ou encore 28 jours par contrat (environ 1,5 homme-mois). À la dix-huitième session, la Commission juridique et technique doit examiner cinq demandes.

29. On ne peut pas prévoir le nombre exact de demandes par session mais l'adoption du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone au cours de l'exercice biennal 2013-2014 devrait ouvrir la voie à la présentation de demandes d'approbation de plan de travail en vue de l'exploration de ces ressources au cours des sessions à venir.

C. Groupes spéciaux d'experts

30. Au cours de l'exercice biennal, l'Autorité organisera quatre ateliers, deux réunions de groupe d'experts et deux séminaires.

D. Ateliers

31. L'Autorité organisera quatre ateliers au cours de l'exercice biennal, trois qui porteront sur la normalisation de la taxonomie de la faune associée aux nodules polymétalliques dans la Zone et un quatrième qui sera consacré à la normalisation de la morphologie des nodules polymétalliques.

1. Ateliers de taxonomie

32. Trois ateliers porteront sur la normalisation de la taxonomie de la mégafaune, de la microfaune et de la méiofaune associées aux gisements de nodules polymétalliques dans la Zone de Clarion-Clipperton. Ils réuniront des spécialistes des différents types de faune de chaque classe, la mégafaune étant composée de 11 groupes faunistiques, la microfaune de 10 et la méiofaune de trois. Ils auront lieu dans des lieux de conférence où se trouvent des laboratoires. L'Autorité prendra à sa charge les frais de participation des experts et les contractants ceux de leurs représentants. Les ateliers consacrés à la mégafaune, à la microfaune et à la méiofaune devraient coûter, respectivement, 65 000 dollars, 115 000 dollars et 80 000 dollars, et devraient déboucher sur les résultats suivants : a) des clefs d'identification normalisées utilisables par tous les contractants pour communiquer à l'Autorité des informations sur la faune présente dans le secteur couvert par leur contrat; b) des clefs d'identification normalisées utilisables par les chercheurs et les instituts de recherche scientifique marine pour rassembler des données et des informations sur la faune du secteur en question; c) une méthode d'établissement de rapports périodiques relatifs aux incidences des activités menées dans la Zone sur l'état de l'environnement marin dans la Zone de Clarion-Clipperton.

2. Normalisation de la morphologie des nodules

33. Le quatrième atelier concourra à la normalisation de la morphologie des nodules polymétalliques de la Zone pour ce qui est de la forme, de la taille et de la structure, éléments déterminants du point de vue quantitatif et qualitatif. L'objectif est d'harmoniser la description de la morphologie des nodules par les contractants, d'apprendre à connaître les relations entre la morphologie des nodules, leur qualité et leur quantité, et de mieux évaluer les ressources. Le coût de cet atelier est estimé à 75 000 dollars.

3. Réunions de groupe d'experts

34. Au cours de l'exercice 2013-2014, l'Autorité organisera deux réunions de groupe d'experts, la première pour examiner les résultats d'une étude de la portée à donner au cadre réglementaire envisagé pour l'exploitation des nodules polymétalliques, rechercher, dans les régimes de réglementation en vigueur ou proposés applicables aux activités extractives terrestres ou marines les normes et pratiques commerciales existantes à prendre en considération et recenser et évaluer les répercussions économiques qu'aurait l'application de la réglementation, mais aussi approfondir les résultats de l'étude initiale; la seconde pour mettre au point les règles et règlements d'application de l'article 82 de la Convention.

35. Il a été proposé qu'un groupe d'experts se réunisse pour avancer dans l'élaboration du code relatif à l'exploitation des nodules polymétalliques, et notamment pour examiner les résultats de l'étude initiale de la portée à donner à ce

cadre réglementaire, des régimes en vigueur ou proposés applicables aux activités extractives terrestres ou marines, et l'intérêt que présentent les normes et pratiques commerciales existantes.

36. Le coût de chaque réunion de groupe d'experts a été estimé à 75 000 dollars.

4. Séminaires de sensibilisation

37. Au cours de l'exercice biennal, deux séminaires devraient être organisés : le premier à Sri Lanka, pour les représentants de certains des États voisins comme l'Inde, la Thaïlande et la Malaisie, et le second au Ghana par l'Union africaine.

E. Informatique

38. L'Autorité dispose des moyens technologiques suivants : son système d'exploitation, son site Web, son dépôt central de données, sa base de données des brevets relatifs aux fonds marins, sa base de données environnementales, sa base de données bibliographiques, sa base Web SIG (système d'information géographique) et sa base de données bibliothéconomiques, qui ont été mis au point séparément puis regroupés au fur et à mesure, sur la base du système en place depuis 1998.

39. Vu l'utilisation qui doit être faite des données et informations disponibles aux fins des bilans régionaux et de l'évaluation des ressources dans un souci de normalisation, il faudra, pour répondre aux besoins nouveaux, désigner un responsable de la gestion de ces données dans son ensemble. Le système, y compris la structure du Groupe de l'informatique, sera revu au cours de l'exercice biennal, pour être rationalisé.

F. Site Web

40. Le site Web de l'Autorité a été remanié en 2007 à l'aide de Drupal, une interface de programmation (logiciel libre) écrite en PHP, dont se servent des millions de sites Web dont celui de l'ONU, dans sa nouvelle version, pour ses fonctionnalités d'affichage.

41. Pour intégrer le site Web avec le dépôt central de données et ses nombreuses bases, la base de données des brevets relatifs aux fonds marins, la base de données environnementale, la base de données bibliographique et l'atlas SIG, il faudrait restructurer le système en regroupant les trois entités qui le constituent de façon à offrir une unité visuelle, et donc faire appel à un prestataire externe, qui mettra au point et intégrera les multiples interfaces dont l'Autorité a besoin pour promouvoir ses activités.

42. Le site Web de l'Autorité, grâce auquel cette dernière tient la communauté internationale informée de ses activités, propose une quantité impressionnante de données et d'informations mais est mal organisé. Pour le rendre beaucoup plus convivial, il faut revoir sa conception. Il devrait, par exemple, exposer clairement la marche à suivre en vue d'exploiter commercialement chacune des ressources dont l'exploitation commerciale fait actuellement l'objet de la part de l'Autorité, et ce au moyen de liens entre les textes adoptés par les organes délibérants et les documents à caractère technique qui sous-tendent les recommandations dont sont issus ces textes. Il devrait également regrouper les textes portant sur une ressource minérale

donnée. Pour les nodules, il s'agit du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone, de la notification d'intention de prospection, de la demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration aux fins de l'obtention d'un contrat, du contrat d'exploration et des clauses types de contrat d'exploration. Aucune mention n'est faite des recommandations de la Commission juridique et technique à l'intention des contractants ni des documents ayant servi à l'élaboration du Règlement ou de recommandations. Au cours de l'exercice biennal, le secrétariat le réorganisera.

G. Dépôt central de données

43. Le secrétariat alimente un dépôt central de données qui regroupe les bases de données relatives aux sulfures polymétalliques, aux encroûtements cobaltifères de ferromanganèse et aux nodules polymétalliques, la base SIG, le catalogue de la bibliothèque et la base de données des brevets relatifs aux fonds marins. Cet espace de stockage, conçu en 2002, utilise un progiciel de gestion des données mis au point par la société Oracle. Depuis, de nouvelles technologies, idées et fonctionnalités sont apparues, qui pourraient servir à le rendre plus moderne et performant. Pour améliorer le site principal de l'Autorité, il est proposé de faire appel à un consultant qui évaluera pendant l'exercice la base de données sur laquelle il repose afin d'améliorer ses capacités, sa convivialité et son interface Web. Outre la base de données Oracle, consacrée aux principales ressources minérales, le secrétariat gère la base SIG, qui porte sur les ressources et informations géographiques relatives à la zone internationale des fonds marins. Ce système exige des mises à jour logicielles régulières.

H. Bibliothèque

44. Les services de bibliothèque et de documentation font de plus en plus appel à la numérisation. L'objectif de la bibliothèque pendant l'exercice biennal sera d'enrichir et de gérer la collection de l'Autorité, de diffuser les résultats des principales recherches par voie électronique et de répondre aux besoins de l'Autorité en matière d'information et de recherche. Un système intégré de gestion de bibliothèque, d'un coût estimé à 40 000 dollars et doté de fonctionnalités de catalogage, d'acquisition et de gestion des publications en série, ainsi que de création d'états, doit être mis en place.

I. Développement progressif du régime de réglementation des activités menées dans la Zone

45. La principale tâche à accomplir au cours de l'exercice biennal sera de mettre au point un code relatif à l'exploitation des nodules polymétalliques. À sa dernière réunion, en juillet 2011, le Conseil a demandé au secrétariat d'élaborer un plan de travail stratégique en vue de l'élaboration d'un règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins (nodules polymétalliques) dans la Zone. Pour donner – partiellement – suite à cette demande, le secrétariat a, en 2012, fait réaliser une première étude par un consultant, dans les limites des ressources financières existantes, afin d'étudier la portée à donner à la réglementation

envisagée, de chercher dans les régimes de réglementation des activités extractives terrestres ou marines en vigueur ou proposés des normes ou pratiques commerciales à reprendre et de déterminer et d'évaluer les répercussions économiques qu'aurait l'application de la réglementation. Les résultats de cette étude initiale devraient ensuite être examinés et approfondis par un petit groupe d'experts qui se réunira avant la dix-neuvième session en 2013. En prévision de cette session, il serait bon de réfléchir au dispositif de paiement à retenir, dans le cadre d'études portant notamment sur :

a) Le recours à des systèmes de redevance ou de participation aux bénéficiaires dans les pays où la production minière de cuivre et de nickel remonte à moins de 10 ans;

b) Le recours à des systèmes de redevance ou de participation aux bénéficiaires dans les pays où la production minière de cuivre et de nickel devrait commencer d'ici à 10 ans et ceux où l'exploration prend de l'ampleur;

c) Le recours à des systèmes de redevance ou de participation aux bénéficiaires dans les pays où la production minière de cuivre ou de nickel est limitée, mais devrait prendre une grosse part du marché d'ici à 10 ans.

46. Parmi les autres questions que devra aborder le code d'exploitation figurent celles du modèle de coûts sur lequel reposeront les systèmes précités et portant les dispositions figurant dans les contrats comme : la durée des activités d'extraction, la réalisation d'études portant sur des minerais terrestres comparables et sur les dispositifs de paiement applicables; l'établissement d'un délai maximum entre la fin de la phase d'exploration et le début de la phase d'exploitation commerciale, compte tenu des retards inévitables; les mesures à prendre pour protéger et préserver le milieu marin compte tenu des résultats des essais portant sur les systèmes d'extraction et les données et informations recueillies pendant la phase d'exploration et analysées à bord des navires se trouvant juste au-dessus de sites d'extraction de nodules polymétalliques et sur l'ampleur des effets nocifs du forage, du dragage, du carottage et de l'excavation, ainsi que du déversement, de l'immersion et du rejet dans le milieu marin de sédiments, de déchets ou d'autres effluents.

47. Au cours de l'exercice biennal, il faudra faire appel à des consultants pour élaborer les rapports relatifs aux systèmes de redevance ou de participation aux bénéficiaires dans les pays où : a) la production minière de cuivre et de nickel remonte à 10 ans; b) elle devrait commencer d'ici à 10 ans et l'exploration prend de l'ampleur; et c) elle est limitée mais devrait prendre une grosse part du marché d'ici à 10 ans. De même pour la rédaction des rapports sur le modèle de coûts applicable aux activités d'extraction de nodules polymétalliques des grands fonds marins en tenant compte de la phase de préexploitation, de l'établissement d'un registre du commerce minier pour les besoins de l'Autorité et des exigences de surveillance de l'environnement pendant l'exploitation. Les dépenses à ce titre seront de 90 000 dollars.

48. Le cadre réglementaire applicable aux activités menées dans la Zone qui est en cours d'élaboration devra également porter sur les gisements de sulfures polymétalliques et d'encroûtements cobaltifères de ferromanganèse. Pour ces deux types de ressources minérales, comme cela a été le cas des nodules polymétalliques, il devra comporter des règles en matière de protection de l'environnement à

l'intention des contractants qui devront mesurer les incidences que pourraient avoir leurs activités sur le milieu naturel. Contrairement aux nodules polymétalliques, dont la commercialisation avait déjà été envisagée avant même la création de l'Autorité, les sulfures polymétalliques et encroûtements cobaltifères de ferromanganèse n'ont jamais fait l'objet d'une exploitation commerciale. L'Autorité a donc l'occasion de faire coïncider la normalisation des données géologiques et environnementales avec l'exploitation des gisements, tâche qui serait confiée à deux consultants, le premier chargé d'établir un rapport sur la faune caractéristique des gisements de sulfures polymétalliques inactifs dans la Zone et le second un rapport sur la faune caractéristique des gisements d'encroûtements cobaltifères de ferromanganèse.

J. Suivi des tendances et des faits nouveaux concernant les activités d'exploitation des grands fonds marins

49. Outre l'étude du système de redevance que l'Autorité envisage d'adopter comme dispositif de paiement, l'établissement d'un règlement relatif à l'exploitation des nodules polymétalliques dans la Zone requiert une réflexion sur les modèles de coûts applicables aux activités d'extraction de nodules, les possibilités de traitement des métaux extraits et l'utilisation des sous-produits d'extraction. Il faudra donc suivre non seulement l'évolution des prix des métaux présents dans les nodules mais aussi celle des autres métaux présents dans les sulfures et les encroûtements, ainsi que l'état des ressources terrestres et des réserves disponibles.

K. Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine touchant aux activités menées dans la Zone; recueil et diffusion des résultats des recherches et analyses réalisées

50. Les enjeux écologiques relatifs à la faune des gisements de sulfures polymétalliques inactifs sont encore mal compris. La faune des événements actifs a suscité davantage d'intérêt en raison de son caractère spectaculaire et de ses conditions de vie extrêmes (à une température de 350°C). Compte tenu de l'intérêt de plus en plus marqué pour ces ressources, dont témoigne le nombre de demandes d'approbation de plan de travail relatives à l'exploration qu'a reçues l'Autorité, il faudra au cours de l'exercice biennal nouer des partenariats pour étudier les possibilités de normalisation des données taxonomiques relatives à la faune des gisements inactifs.

L. Services d'information publique et diffusion des travaux de l'Autorité

51. Le site Web est le principal instrument dont dispose l'Autorité pour se faire connaître et pour diffuser ses travaux. Pour lui donner un prolongement, il est proposé de créer un musée au siège de l'Autorité en faisant appel aux contractants et à d'autres organisations pour acquérir les objets qui feront partie de ses collections. L'Autorité prendra à sa charge, au titre de ce projet, les frais d'entretien de l'espace

d'exposition situé à son siège, le paiement du transport des échantillons et autres modèles expédiés par les contractants ainsi que les dépenses de fonctionnement.

IV. Barème des contributions à acquitter par les membres de l'Autorité au titre des dépenses d'administration

52. Conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de ladite convention, les dépenses d'administration de l'Autorité seront financées au moyen de contributions mises en recouvrement auprès de ses États membres jusqu'à ce qu'elle obtienne par d'autres moyens des recettes suffisantes pour y faire face. Le barème des contributions au budget d'administration de l'Autorité correspond au barème des quotes-parts pour le financement du budget ordinaire de l'ONU, à quelques ajustements près visant à tenir compte des différences dans la composition des deux organisations.

53. Étant donné que le barème des contributions au budget de l'Autorité pour 2013 et 2014 sera calculé sur la base du barème des quotes-parts applicable au financement du budget ordinaire de l'ONU pour 2010, il est recommandé que le taux maximum de contribution au budget de l'Autorité soit maintenu à 22 % et le taux minimum à 0,01 %.

Annexe

Tableau récapitulatif des dépenses inscrites au budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant approuvé pour 2011-2012	2013	2014	Total 2013-2014	Augmentation/ (diminution)	
					Montant	Pourcentage
Titre 1						
Dépenses d'administration du secrétariat						
Chapitre 1						
Postes permanents ^a	5 683,2	3 169,7	3 169,7	6 339,4	656,2	11,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0	14,8	15,2	30,0	0,0	0,0
Heures supplémentaires	45,3	22,7	22,7	45,4	0,1	0,2
Consultants	150,0	106,0	105,0	211,0	61,0	40,7
Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine	100,0	50,0	50,0	100,0	0,0	0,0
Groupes spéciaux d'experts	320,0	289,0	251,9	540,9	220,9	69,0
Dépôt central de données	70,0	70,0	60,0	130,0	60,0	85,7
Modèle géologique	150,0	0,0	0,0	0,0	(150,0)	(100,0)
Dépenses communes de personnel ^a	2 551,9	1 383,4	1 402,9	2 786,3	234,4	9,2
Total partiel, chapitre 1	9 100,4	5 105,6	5 077,4	10 183,0	1 082,6	11,9
Chapitre 2						
Voyages	295,6	182,0	186,7	368,7	73,1	24,7
Total partiel, chapitre 2	295,6	182,0	186,7	368,7	73,1	24,7
Chapitre 3						
Communications	145,6	78,8	81,3	160,1	14,5	9,9
Services contractuels d'imprimerie	100,0	93,5	94,6	188,1	88,1	88,1
Formation	52,1	26,1	26,1	52,2	0,1	0,2
Ouvrages de bibliothèque	100,0	49,2	50,8	100,0	0,0	0,0
Dépenses de représentation	22,0	11,0	11,0	22,0	0,0	0,0
Achat de mobilier et de matériel	56,7	144,6	20,3	164,9	108,2	190,9
Location et entretien du mobilier et du matériel	23,0	11,3	11,7	23,0	0,0	0,0
Fournitures et accessoires	80,3	39,5	40,8	80,3	0,0	0,0
Services divers	84,2	54,0	55,6	109,6	25,4	30,2

	Montant approuvé pour 2011-2012	2013	2014	Total 2013-2014	Augmentation/ (diminution)	
					Montant	Pourcentage
Informatique	80,9	100,6	91,2	191,8	110,9	137,1
Vérification des comptes	34,6	17,3	17,3	34,6	0,0	0,0
Organisation des Nations Unies	0,0	115,5	115,5	231,0	231,0	100,0
Application des Normes comptables internationales pour le secteur public	0,0	60,0	60,0	120,0	120,0	100,0
Total partiel, chapitre 3	779,4	801,4	676,2	1 477,6	698,2	89,6
Chapitre 4						
Gestion des bâtiments ^a	749,3	472,7	394,2	866,9	117,6	15,7
Total partiel, section 4	749,3	472,7	394,2	866,9	117,6	15,7
Total, titre 1 (chapitres 1 à 4)	10 924,7	6 561,7	6 334,5	12 896,2	1 971,5	18,0
Titre 2						
Coûts des services de conférence						
Services de conférence ^a	2 090,0	1 790,3	1 815,6	3 605,9	1 515,9	72,5
Total, titre 2	2 090,0	1 790,3	1 815,6	3 605,9	1 515,9	72,5
Total, budget d'administration	13 014,7	8 352,0	8 150,1	16 502,1	3 487,4	26,8

^a Dépenses qui dépendent en partie seulement de l'Autorité internationale des fonds marins ou n'en dépendent pas.